

Les décisions

- ▶ Approbation des comptes-rendus du CA du 27 juin 2013 et du 11 juillet 2013 ;
- ▶ Mise en conformité de la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers
- ▶ Première campagne des enseignants du second degré;
- ▶ Harmonisation et revalorisation pluriannuelle du régime indemnitaire BIATSS dans un contexte budgétaire soutenable;
- ▶ Bilan des dérogations au plafond des heures complémentaires 2012-2013
- ▶ Présentation du rapport d'auto-évaluation de l'UVHC
- ▶ Présentation du dossier d'évaluation de l'IUT;
- ▶ Tarification de manifestation scientifique;
- ▶ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs. Il propose alors de passer au premier point inscrit à l'ordre du jour.

- Approbation du compte-rendu du CA du 27 juin 2013

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Approbation du compte-rendu du CA du 11 juillet 2013

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Mise en conformité de la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, explique aux conseillers que le décret n°2013-756 du 19 août 2013 a réformé la composition des sections disciplinaires du conseil d'administration. Il s'agit de mettre en conformité la composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers en attendant les futures sections disciplinaires qui seront des émanations du conseil académique et non plus du conseil d'administration.

Il est nécessaire de désigner deux représentants des professeurs d'université au lieu d'un et également deux maîtres de conférences au lieu d'un. Cette augmentation a pour but de se conformer aux règles générales de procédures qui veulent que la formation de jugement ne comprenne aucun membre de la formation de l'instruction, ce qui était impossible avec un seul représentant.

Un appel à candidature est lancé en séance parmi les membres élus du CA des collèges précités.

Mme Follet, et M. Adam se portent candidats, respectivement au titre des Professeurs des universités et des Maîtres de Conférences.

Il est procédé à un vote à bulletin secret

Résultats des votes :

Pour les Professeurs des universités : 7 inscrits, 5 votants, 5 voix pour Mme Follet.

Pour les Maîtres de Conférences : 5 inscrits, 5 votants, 5 voix pour M. Adam

M. le Président les félicite et propose de passer au point suivant.

- Première campagne des enseignants du second degré;

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des ressources humaines, présente la première campagne de recrutement des enseignants du second degré qui intègre l'ensemble des postes vacants ou susceptibles de l'être. Des réunions de concertation avec les directeurs de composantes de formation et de recherche se sont déroulées avec une double priorité : le soutien à la recherche et à la réussite étudiante. Aucune création de poste ne peut être envisagée et seuls des redéploiements internes pourront être réalisés. M. C. Garnier détaille ensuite les postes de professeurs agrégés et de professeurs certifiés du second degré ouverts au recrutement.

M. le Président souhaite exprimer sa position quant au dialogue de gestion en cours avec les composantes et les services dans le cadre de la préparation du budget 2014. Il constate que beaucoup d'universités gèlent des postes d'enseignants-chercheurs et de BIATSS. L'établissement a souhaité l'année dernière maintenir sa campagne d'emplois et n'a gelé que 3 postes d'ATER sur 8. Cette année, il manque 1 à 1,5 M€ pour équilibrer le budget. C'est dans ce contexte qu'il annonce qu'en cas de difficultés avérées pour boucler le budget, des postes d'enseignants du second degré ou d'enseignants-chercheurs pourraient être gelés, en concertation avec les composantes concernées.

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

M. C. Garnier revient alors sur la délibération cadre approuvée en CA du 10 octobre 2011 relative à la mise en place des commissions d'affectation des enseignants du second degré. Après deux ans d'application de cette délibération cadre, il s'avère qu'il est parfois compliqué de trouver des enseignants du second degré de la même discipline que celle de la discipline de recrutement. Aussi, il est proposé aux conseillers de modifier la composition des commissions d'affectation en ajoutant la mention suivante : « *la commission devra compter au minimum 4 membres parmi lesquels au moins 2 enseignants du second degré (PRCE ou PRAG, dont un au moins, à choisir parmi les enseignants du « vivier second degré » de l'établissement et d'un domaine proche de la discipline de recrutement* ».

M. le Président le remercie. En l'absence de questions, il propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Harmonisation et revalorisation pluriannuelle du régime indemnitaire BIATSS dans un contexte budgétaire soutenable;

M. P. Rutkowski, Chargé de mission « BIATSS », présente le projet de régime indemnitaire BIATSS de 2013 à 2016. Le régime indemnitaire est constitué de trois parties : le socle de revalorisation indemnitaire, la reconnaissance d'une responsabilité particulière et la reconnaissance d'une situation exceptionnelle. Le régime indemnitaire doit être soutenable afin de contribuer à la maîtrise de l'évolution de la masse salariale, par application des 3 axes suivants : recours à l'emploi contractuel dans les conditions définies par le conseil d'administration dans sa délibération 2012-015 du 16 février 2012, réorganisation du travail pour faire face à une diminution d'équivalents temps plein travaillés, management par le redéploiement de postes en interne.

M. le Président le remercie. Il précise que ce document a été présenté au Comité technique le 26 septembre 2013 et a recueilli 8 votes « contre » et 2 abstentions. Il a pris la décision de le présenter malgré tout au Conseil d'administration car il s'était engagé lors son élection à rééquilibrer la situation du régime indemnitaire BIATSS. Les personnels des catégories C, très en recul auparavant, vont atteindre le taux maximum désormais.

M. O. Birembaux indique, pour sa part, qu'il va voter favorablement. Il salue l'effort de l'établissement pour l'augmentation de ce régime indemnitaire et ce, sur plusieurs années. Il regrette que les collègues travaillant en collègue soient déjà au taux de 6 et que ne soient pas prévues des primes de fin d'année pour les personnels en CDI.

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des ressources humaines, lui répond que ces dernières propositions n'ont pas fait l'unanimité au sein du groupe de travail avec les organisations syndicales.

Mme M. Ledoux est très étonnée qu'après des mois de travail avec les organisations syndicales, le CT ait voté contre ce document. Elle précise que les membres du CA ont reçu une lettre du SGEN-CFDT précisant la raison de ce vote « contre ». Elle termine en annonçant qu'elle soutient l'avis du Comité technique.

Mme F. Truffert rappelle que lors de la mise en place de la Prime de fonctions et de résultats, différents niveaux de responsabilités avaient été définis. Elle demande ce qu'il en est désormais.

M. P. Rutkowski lui répond que la part « fonctions » n'évolue pas pour l'instant. C'est la part « résultats » qui est harmonisée.

M. B. Laurent demande si les techniciens supérieurs, assistants de prévention, ne seront pas plafonnés en termes de rémunération.

M. C. Garnier lui répond qu'ils sont plafonnés au niveau du régime indemnitaire selon leur corps (PPRS). Aussi, il faut trouver les leviers pour rémunérer les collègues en tant qu'assistants de prévention. La prime d'intéressement permettra cela.

M. M. Défossez s'avoue agacé par le vote du Comité technique. Il se demande comment l'établissement va absorber ce surcoût alors que la dotation du ministère n'augmentera pas si l'établissement augmente le régime indemnitaire. Ce système va améliorer la situation des catégories C et récompenser ceux qui travaillent au-delà de leurs obligations statutaires. Il rappelle que l'établissement fait un effort considérable pour la mise en place de ce régime indemnitaire et s'interroge sur le financement de cette mesure.

M. le Président comprend son agacement.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président chargé des moyens et du pilotage, précise que l'effort fait par l'établissement pour harmoniser les régimes indemnitaires doit s'étaler sur 4 ans pour des raisons de soutenabilité budgétaire.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à la majorité des voix (2 contre, 2 abstentions)

- Bilan des dérogations au plafond des heures complémentaires 2012-2013

M. J-P. Rouzé, Vice-Président chargé des Moyens et du Pilotage, présente l'évolution des heures statutaires et complémentaires sur les deux dernières années universitaires. L'objectif est, à terme, de diminuer de 10% le total des heures complémentaires (HC). Les heures complémentaires en formation initiale (FI) sont en baisse de 16%, et celles en formation continue (FC) en hausse de 21%. Il s'agit, pour une partie, d'un transfert des heures de FI en FC. Il poursuit avec le bilan des demandes de dérogation au plafonnement des heures complémentaires. En 2011/2012, 75 demandes ont été acceptées par M. le Président (pour un total de 10 222 HC) contre 60 demandes en 2012/2013 (pour un total de 6589 HC). Ces dernières demandes devaient obligatoirement être jointes à un plan de réduction progressive des HC proposé par le Directeur de la composante.

M. le Président le remercie et demande si les conseillers ont des questions.

M. H. Ezzedine souhaite que cette présentation soit envoyée aux conseillers.

M. le Président lui répond favorablement et propose de passer au point suivant.

- Présentation du rapport d'auto-évaluation de l'UVHC

M. le Président présente aux conseillers le résultat de l'auto-évaluation à travers la production du rapport d'auto-évaluation de l'établissement, et les orientations de l'établissement qui en résultent pour le contrat quinquennal 2015-2019.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président chargé des moyens et du pilotage rappelle la chronologie de l'auto-évaluation mise en place en sein de l'établissement. Il parcourt le plan et la forme du rapport d'auto-évaluation. Chaque chapitre est structuré en 4 parties:

- I « Objectifs du contrat quadriennal »
- II « Plan d'actions et réalisations du contrat » avec les indicateurs choisis qui seront réunis en fin de rapport;
- III « Diagnostic » c'est à dire le commentaire et l'auto-évaluation proprement dite qui peut prendre pour modalité le swot (exemple forces et faiblesses) ;

- Les 3 premières parties ont fait l'objet d'exposés et de débats lors des bureaux élargis des 11 février, 8 avril et 6 mai, des CA des 14 février et 23 mai, ainsi que de l'AG du 3 juin.
- IV: A ces 3 parties, s'ajoute un quatrième point quant aux « *Perspectives et engagements* » du prochain contrat (IV), document tenant compte des contributions remontées et de la réflexion collective du 5 juillet (Bureau élargi du 16 septembre).

Il poursuit avec la présentation des missions et positionnement stratégique (uvhc: pluridisciplinaire tournée vers le monde de l'entreprise et la professionnalisation; actrice dans le développement du territoire) avec 2 axes : développer une stratégie d'ouverture et de partenariat en recherche et en formation à divers niveaux (territorial, national, international) et fonder une nouvelle gouvernance pour des compétences élargies.

M. A. Artiba, Vice-Président chargé de la recherche et des études doctorales, présente la politique de recherche au travers de projets stratégiques : CISIT, IRT RAILENIUM, Pôle Sécurité et Maîtrise du Risque, Pôle Numérique « Fabrique à Images », Pôle Ingénierie de la santé et du Handicap . L'accompagnement de cette politique de recherche se fera à travers la qualité des publications, des Professeurs invités, des Chaires, des Laboratoires communs et LIA CNRS , des décharges de service (premier recrutement), la structuration de laboratoires : LAMIH et TEMPO.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente chargée des formations présente la politique de l'établissement en matière de formation :

- Une offre de formation rationnelle et mutualisée : collaborations entre composantes, Modules transversaux
- La professionnalisation de nos formations et l'ancrage sur le territoire : filière transport et mobilité, cohérence des antennes, conseil des formations par domaine
- Consolider notre positionnement régional : carte régionale des formations dans le cadre du PRES :
- Améliorer nos échanges à l'international : vers plus de certifications des étudiants en langues, développer les enseignements en anglais, PCL, TangerMed
- L'évaluation des enseignements et des formations par les étudiants :
- l'utilisation de ces évaluations par les conseils de perfectionnement des formations
- Réussite des étudiants : information, innovation pédagogique, réorientation,
- travail collaboratifs avec les collèges et lycées de notre territoire,
- Orientation et préparation à l'insertion professionnelle : Portefeuille d'Expérience et de Compétences (PEC), développement des stages
- Développer le suivi et le devenir des étudiants : enquêtes annuelles et systématiques pour tous nos étudiants,
- Développement de l'alternance: SHS, droit et administration, sciences de gestion; qualité et pédagogie de l'alternance; mobilité internationale des apprentis; entrepreneuriat...
- structuration de la VAE: partenariat, VAE à distance etc.
- Développement des formations vers les salariés;
- ancrage territorial: CFA, maison de l'emploi, coordination régionale, pôle emploi...

Mme F. Truffert, Directrice du Service Commun de Documentation, présente la politique documentaire de l'établissement, soutien de la formation et de la recherche.

- Politique documentaire de site :
 - o coopération documentaire existante entre les 6 universités du NPdC
 - o axes possibles : formation régionale des doctorants, ESPE, cartographie documentaire, projets numériques UNR, Bibliothèques des collectivités territoriales et transfrontalières.

- Formation :
 - o consolidation au sein des enseignements des formations documentaires (compétences informationnelles, numériques et en Information Scientifique et Technique). L, M, D. Participation à la rénovation pédagogique
 - o Valorisation et optimisation des différentes ressources documentaires de l'UVHC, charte documentaire, équilibre entre la formation et la recherche dans les acquisitions documentaires notamment numériques.
- Vie étudiante
- extension des services : impressions en réseau, horaires d'ouverture
- Recherche :
 - o Soutien : maintien d'une offre riche en ressources numériques, présentations personnalisées aux E/C ;
 - Visibilité : intégration des publications scientifiques des enseignants-chercheurs dans les archives ouvertes institutionnelles de l'UVHC Theoreme ;
 - o Qualité, pilotage et gouvernance ;
 - o Système d'information documentaire : développements matériels (notamment RFID) et logiciels pour être au niveau des standards nationaux et pour dispenser des services numériques adaptés. ;
 - o Démarche qualité à poursuivre : labellisation Marianne, intégration à la GPEEC, restructuration des statistiques et indicateurs de pilotage, Conseil documentaire.

Mme S. Harmand poursuit avec le volet sur la réussite des étudiants. Concernant les parcours des étudiants: relations avec les collèges et les lycées, innovation pédagogique, projet régional DU tremplin, poursuite de la politique handicap. Concernant la vie étudiante : création d'un centre de santé, renforcement de la vie associative et démocratique (un statut de l'élève étudiant), développement des activités culturelles et sportives (un grand service commun), création d'un espace polyvalent (au sein du campus innovant), création d'un réseau des anciens, concertation régionale.

M. A. Kabila, Vice-Président chargé des relations avec le monde socio-économique présente la partie relative à la valorisation et à la culture scientifique.

Pour la valorisation :

- continuer l'effort de connexion avec la recherche industrielle (contrat cadre/actions communes avec CCI et CGPME pour sensibiliser les PME);
- création d'un service pour développer les relations avec les collectivités territoriales et entreprises...

Pour le patrimoine, culture scientifique et technique

- au sein de l'Institut des Transports Durables: espace vitrine technologique des résultats de notre recherche et accès généralisé aux ressources documentaires pour tous (y compris grand public);
- Institut International du Management;
- participation événementielle: fête de la science, nuit de l'informatique, Inopme-recherche

M. le Président présente la politique relative aux relations internationales :

- coordonner toutes les actions internationales en synergie;
- renforcer l'attractivité de notre université
- favoriser la mobilité (étudiants et personnels)
- consolider l'image d'excellence: régions prioritaires, domaines maîtrisés... mutualisation par l'intermédiaire du contrat de site...

M. J-P. Rouzé présente la partie relative au pilotage et à la gestion. Le chapitre 1 concerne la prospective pluriannuelle et le dialogue de gestion: mise en œuvre des Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM), tableaux de bord, anticipation des calendriers et prévision pluriannuelle pour développer le dialogue avec les composantes.

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des ressources humaines poursuit avec le chapitre 2 relatif aux ressources humaines : une nouvelle organisation du travail et de son environnement (mutualisation des ressources, aménagement du temps de travail et politique indemnitaire; outil partagé; politique de formation), le bien-être au travail, la démarche de développement durable et de responsabilité sociétale.

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint évoque le chapitre 3 relatif à la fonction financière et comptable: réécriture du guide des procédures comptables et financières (2008-2009); écriture d'un plan interne comptable et financier; recherche d'économies d'échelle; intégration de la dimension pluriannuelle.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, présente le chapitre 4 relatif à la fonction immobilière et logistique: schéma pluriannuel de stratégie immobilière et développement de surfaces nouvelles pour la recherche (transport et mobilité durable); espace polyvalent et vie étudiante; résidence universitaire CROUS; construction ITD et IIM; optimisation des locaux et travaux de rénovation énergétiques des bâtiments existants, notamment dans le cadre du prochain CPER.

M. le Président poursuit avec le chapitre 5 relatif au système global d'information, axe numérique : une démarche Système global d'information, une stratégie numérique d'établissement: inscrite dans les orientations nationales (France université numérique) et UNR Nord-Pas-de-Calais, un système d'information en appui de l'organisation (services aux usagers et pilotage SID), des dispositifs d'échange, de valorisation vers les acteurs et partenaires (réseau anciens, services communautaires collaboratifs, et enfin des infrastructures adaptées à la généralisation du numérique; moyens de calcul intensif et stockage).

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote sur ce document.

Vote : adoption à l'unanimité

M. P. Rutkowski demande si cette présentation pourra être envoyée aux membres du CA.

M. le Président lui répond par l'affirmative. Il propose alors de passer au point suivant à l'ordre du jour.

- Présentation du dossier d'évaluation de l'IUT

M. E. Cartignies, Directeur de l'IUT, explique aux conseillers que le dossier d'évaluation de l'IUT, ainsi que les dossiers de chaque département de l'IUT, devaient être transmis le 30 août 2013 au Ministère et n'a donc pas pu être présenté aux membres du conseil d'administration en amont. Ce dossier est le bilan des 4 dernières années Il rappelle que l'IUT de Valenciennes est implanté sur les 4 sites de l'UVHC. C'est un IUT multi-disciplinaire avec une offre de formation dans les secteurs secondaire et tertiaire. Son effectif global est de 2067 étudiants, répartis dans 9 départements. M. E. Cartignies détaille l'ensemble du dossier (formation initiale et continue, recherche, technologies de l'information et de la communication, ressources

documentaires et politique d'ouverture à l'internationale, vie étudiante, politique immobilière, pilotage de l'IUT et enfin objectifs politiques de l'IUT et synthèse du projet de l'IUT).

M. le Président le remercie.

M. H. Ezzedine rappelle que sur 13 professeurs d'université en poste à l'IUT, 9 sont classés A+.

M. E. Cartignies ajoute que les enseignants-chercheurs qui ont décroché de la recherche sont incités à reprendre dans le domaine de la recherche pédagogique innovante.

M. M. Défossez a noté que l'IUT s'est plaint de sa contribution à la solidarité envers l'établissement. Il indique que son vote favorable ne doit pas être considéré comme un accord sur toutes les phrases de ce rapport.

M. E. Cartignies répond que depuis 2008, la contribution de l'IUT est de plus en plus forte et que la dotation qui doit servir à la formation initiale est en constante baisse.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Tarification de manifestation scientifique

M. F. Vaganay, explique aux conseillers qu'il s'agit d'approuver les tarifs du colloque « l'espace ferroviaire unique européen, quelles réalités ? » organisé par l'IDP les 26 et 27 septembre 2013 pour permettre à M. l'Agent Comptable d'encaisser les sommes perçues.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, ajoute que dans le cadre de la redéfinition de la gouvernance d'établissement, à la suite de la loi ESR, une réflexion s'était engagée pour que ce type de points à l'ordre du jour doive faire l'objet d'une délégation de pouvoir du CA au Président pour ne pas surcharger inutilement les séances.

M. H. Ezzedine signale une erreur de calcul dans le tableau présenté : la somme des subventions publiques atteint 5 500€ au lieu de 3 500€.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Questions diverses

1. Mme C. Follet signale que le tarif 2013-2014 du test TOEIC a été modifié. Elle demande s'il ne faut pas le faire approuver par le CA.

M. le Président lui répond qu'il sera présenté au prochain CA.

2. M. E. Cartignies remonte une question posée en conseil de l'IUT, par un chef de département. Des étudiantes portant le voile assistent à des travaux pratiques sur des machines tournantes et cela pose un problème de sécurité. Il demande quelle position adopter.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, lui répond qu'il faut fonder toute motivation sur le règlement intérieur de l'établissement dans lequel il est rappelé que la tenue doit être compatible avec l'accomplissement du service public.

M. M. Défossez rappelle que la raison de sécurité est une raison valable, et c'est d'ailleurs la seule. Par contre, il convient de procéder à un entretien préalable avant de bloquer l'accès à la salle de TP.

M. le Président rejoint M. Défossez et souligne la nécessité de ne pas réagir trop brutalement mais plutôt de discuter et d'expliquer le problème de la sécurité en se basant sur le règlement intérieur de l'université.

M. O. Birembaux ajoute que le port du voile peut permettre la possibilité de tricher et demande quelle position adopter pour les examens.

Mme C. Follet évoque le cas d'une étudiante en Master à l'ISTV qui ne peut pas assister aux travaux pratiques organisés au lycée de l'Escaut et demande que d'autres travaux pratiques soient organisés sur le campus.

M. M. Défossez confirme que le port du voile est interdit dans les lycées et il ne peut y avoir un régime spécial d'étude sur le motif du port du voile.

3. M. E. Winter évoque le cas d'une étudiante en Master 2 QHSE qui n'a pas voulu faire un TP à l'IUT au motif que des produits cancérigènes étaient utilisés, sans règles précises à tenir.

M. P. Chabasse lui répond que le conseiller de prévention doit être saisi, avec le réseau des assistants de prévention.

Mme C. Follet ajoute que des femmes de ménage de l'ISTV utilisent des produits dangereux sans aucune protection. Elle va également alerter le conseiller de prévention.

En l'absence d'autres questions, M. le Président lève la séance à 18h15.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mme Adam
M. Cuminal

Collège A

Mme Follet
MM. Barbier, Défossez, Ezzedine, et Ourak

Collège B

Mme Sforzin
MM. Adam, Birembaux, Cartignies, Jenot, Rouzé et Winter

Collège BIATSS

Mme Ledoux
MM. Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

MM. Lamac et Tahiri

Membres de droit MM. Billot, Chabasse et Guidez

Membres invités Mmes Caouder, Hannedouze, Harmand et Truffert
MM. Artiba, Garnier, Kabila, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir M. Barbier à M. Jenot
M. Markiewicz à M. Ourak

Fait à Valenciennes, le 25 octobre 2013

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK